

RIVIERAPORTS

CÔTE D'AZUR - FRANCE

COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT ANNUEL D'AMARRAGE DANS LES PORTS DE CANNES, GOLFE-JUAN, NICE (Dans la limite des 18 mètres sauf 12 mètres à Cannes)

Les ports de Cannes, Golfe-Juan, Nice sont exploités par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.

L'inscription sur la liste d'attente se fait sur demande auprès du port.
Le demandeur (personne physique) doit avoir 16 ans révolus à la date de la demande.
Une seule inscription peut être enregistrée par demandeur dans chaque port.

Inscription initiale sur place

L'inscription initiale se fait au bureau Plaisance du port.

PORT DE CANNES

Gare Maritime
CS 6009
06 414 CANNES CEDEX

Heures d'ouverture :

De 8h à 20h30 en saison (juillet/août)
De 8h à 19h en mai
De 8h à 20h en juin
De 8h à 18h hors saison

PORT DE GOLFE JUAN

06 220 GOLFE JUAN

Heures d'ouverture :

De 8h à 20h du 15 juin au 14 septembre
De 8h à 19h du 1^{er} mai au 31 octobre
De 8h à 18h du 1^{er} novembre au 30 avril

PORT DE NICE

Quai du commerce
06 300 NICE

Heures d'ouverture :

De 7h à 20h du 1^{er} mars au 30 juin
De 7h à 21h du 1^{er} juillet au 31 août
De 7h à 20h du 1^{er} septembre au 31 octobre
De 7h à 18h du 1^{er} novembre au 28/29 février

Les titularisations sont décidées annuellement par la Commission de Titularisation dans le strict respect de la chronologie de la liste d'attente.